



Paris, le 08 avril 2009

La victoire du pluralisme

Le protocole additionnel au « protocole corps et carrières pour le corps de conception et de direction » arrive –enfin- à maturité.

Sans être évidemment parfait, ce document concrétise un certain nombre des revendications que nous avons portées et constitue une avancée indéniable, sonnante et trébuchante, pour l'ensemble des commissaires.

Nous l'avons donc signé.

Le dialogue n'a pas toujours été facile avec l'administration, d'autant que le contexte budgétaire que nous connaissons tous, associé aux différentes autres réformes en cours (rapprochement police-gendarmerie, allongement de la durée d'activité, nécessaire réforme de la formation, etc.), sont venus interférer dans les négociations, créant une conjoncture globale peu favorable à des avancées statutaires notables.

Pourtant, le résultat est là, concret, et si nous allons nous efforcer de vous expliquer ces différentes avancées au travers de fiches techniques, vous en verrez surtout les effets sur vos fiches de paye dans les mois qui viennent !

Ce résultat, nous ne cherchons pas à nous l'attribuer. Si nous avons pris notre part, et toute notre part, et si notre influence est réelle et visible sur certaines dispositions, **nous considérons que c'est avant tout la victoire du pluralisme.**

Ainsi, en à peine trois ans d'existence, le pluralisme syndical aura permis au corps des commissaires d'obtenir des avancées que plusieurs dizaines d'années d'un syndicalisme monopolistique et monolithique n'avaient même pas laissé espérer (10% de revalorisation d'allocation de service en 10 ans, de 1996 à 2006, contre 30% après à peine trois ans d'un combat syndical pluraliste...à vous de juger !)

Notre présence et notre activisme ont indéniablement eu un effet bénéfique sur l'ensemble de la parité syndicale qui a ainsi retrouvé une pugnacité et un volontarisme depuis longtemps oubliés.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'immobilisme a laissé la place à un vrai mouvement revendicatif.

Si nous avons parfois des divergences d'approche, voire de fond, nous avons su agir de façon complémentaire et coordonnée quand cela était nécessaire.

Ce protocole s'est enrichi de nos apports respectifs, afin de concerner le plus grand nombre d'entre nous et éviter ainsi les écueils d'un élitisme injuste ou inéquitable.

Le pluralisme constitue une vraie force. La coexistence de deux syndicats pugnaces et représentatifs, loin de diviser le corps comme certains ont pu le craindre (ou l'espérer !) a constitué un apport indéniable dont vous pouvez tous aujourd'hui apprécier les résultats.

Mais comme ce texte n'est pas parfait, nous continuerons à nous montrer vigilants, voire exigeants, dans sa mise en œuvre puis dans son amendement au fil du temps. Il n'est pas pour nous un aboutissement, il appellera encore d'autres avancées en faveur des commissaires de police qui méritaient bien qu'on reconnaisse enfin, et de manière concrète, la place qui est la leur : celle de chefs de la police nationale.

Le Bureau National